

Congrès du Parti socialiste genevois du 12 mars 2022

Défendons les prestations publiques communales : Non à la suppression de la taxe professionnelle communale (TPC) (initiative visant l'abolition de la taxe professionnelle communale (IN 183)) et à la perte de revenus conséquents pour les communes !

Résolution présentée par :

Guylaine Antille (Bernex), Jean-Luc Boesiger (Chêne-Bourg), Skander Chahlaoui (Collex-Bossy), Ornella Enhas (Versoix), Elisabeth Gabus-Thorens (Confignon), Sami Kanaan (Ville de Genève), Christina Kitsos (Ville de Genève), Carole-Anne Kast (Onex), Stéphanie Lammar (Carouge), Nathalie Leuenberger (Meyrin), Salima Moyard (Lancy), Michel Pomatto (Grand-Saconnex), Martin Staub (Vernier).

Considérant :

- Les attaques permanentes de la droite visant à démanteler le système fiscal et donc les prestations, sur le plan fédéral et cantonal ;
- Les 62.67% de non à la suppression du droit du timbre le 13 février 2022 ;
- Les prises de position publiques de la Présidence du Parti Socialiste Suisse sur l'imposition des sociétés (taux minimal d'imposition de 15% pour les sociétés) en vue de la réforme fiscale de l'OCDE ;
- Le dépôt de l'initiative pour une contribution supplémentaire des plus grandes fortunes ;
- L'appel des Magistrat-e-s socialistes communaux genevois du 16 juin 2020, les engageant à « défendre des budgets responsables, solidaires et à la hauteur de l'effort public nécessaire à enrayer la crise » et appelant « les député-e-s de tout bord à suspendre le frein à l'endettement et au déficit cantonal afin de sortir de cette impasse et donner à notre canton la possibilité de développer des prestations de qualité pour répondre aux besoins de la population, et de ne pas annuler les efforts budgétaires communaux » ;
- Le dépôt de l'initiative visant l'abolition de la taxe professionnelle communale (IN 183) et son traitement parlementaire en 2022 ;
- L'engagement des partis de l'Entente genevoise pris en 2019 à ne pas supprimer la taxe professionnelle dans le cadre des négociations de la RFFA ;
- L'apport de la taxe professionnelle de près de 200 millions de francs pour les communes genevoises, soit environ les recettes annuelles des villes de Lancy et Onex cumulées, ou environ 10% des recettes fiscales de l'ensemble des communes, dont plus de 100 millions uniquement pour la Ville de Genève ;
- L'impossibilité pour les communes de compenser un manque à gagner d'une telle importance alors qu'elles font face à l'explosion de leurs charges du fait du développement attendu de leurs prestations (notamment dans les domaines préscolaire et parascolaire) ;
- L'opposition ferme et résolue de l'Association des communes genevoise à l'initiative 183 visant l'abolition de la taxe professionnelle communale (AG du 26 janvier 2022) ;

- La volonté d'un transfert de charges-compétences de 90 millions du Canton aux communes et la baisse de recettes causée par la RFFA ;

Le parti socialiste genevois, réuni en Assemblée générale ordinaire le 12 mars 2022, s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer son maintien et le renforcement de la péréquation intercommunale, indispensable au développement des prestations dont les habitant.e.s ont besoin, notamment :

- En en faisant du rejet de l'initiative 183 un thème de campagne prioritaire dès le mois de mars,
- En invitant tous les élu-e-s communaux à mettre en œuvre tous les moyens possibles pour défendre les intérêts de leurs communes, notamment à travers des prises de position et actions de communication,
- En mobilisant tous les camarades pour s'opposer à l'abolition de la taxe professionnelle dans toutes les instances de discussions sur le plan communal et cantonal.